

Initiatives ministérielles

[Français]

Comme je l'indiquais tout à l'heure, le gouvernement a fait des pas positifs, si vous voulez, en allant de l'avant dans certains secteurs. Il y a quand même certaines lacunes qu'ils devraient corriger. J'aimerais bien que le ministre et son gouvernement écoutent non seulement ce que je dis mais surtout l'ensemble de ce que nous avons dit afin d'essayer si possible de corriger, de répondre de façon plus sensible aux besoins des Canadiens, de s'assurer que c'est toujours notre système, que c'est nous qui pouvons l'améliorer, que c'est nous qui allons garder les meilleurs emplois, les emplois pour les Canadiens et que nous puissions toujours être les chefs de file dans ce secteur critique à l'avenir du Canada.

[Traduction]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Monsieur le Président, à propos du projet de loi C-62, je voudrais souligner que ce qui fait problème pour notre parti, c'est le fait que le ministre, dans ses observations de ce matin, a laissé clairement entendre que cette mesure législative va devoir être modifiée considérablement. Or, il nous est difficile de décider si, à l'étape de la deuxième lecture, ce projet de loi devrait suivre le processus habituel, étant donné que nous savons que son orientation sera modifiée, en profondeur peut-être, sans en connaître pour le moment la portée exacte.

• (1705)

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre et du ministre sur le fait que si des modifications importantes, voire fondamentales, doivent être apportées à cette mesure, il serait peut-être plus logique de retirer le projet de loi C-62 ou de ne pas y toucher tant que le gouvernement n'aura pas exposé à la Chambre l'orientation définitive qu'il souhaite lui donner.

À notre avis, il serait préférable que les modifications importantes prévues soient déjà couchées sur papier; cela nous donnerait une idée de la version finale du projet de loi dont nous sommes saisis. Je voudrais dire au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, qu'à mon avis, il serait utile, pour ceux d'entre nous qui sont de ce

côté-ci de la Chambre, de connaître l'orientation adoptée et de savoir si on va apporter des changements importants. Le ministre pourrait envisager, à ce stade-ci, de retirer le projet de loi et de le présenter sous sa forme définitive.

En parlant du projet de loi, je voudrais me reporter à l'article 7. À l'intention des personnes qui suivent le débat et de celles qui voudront peut-être prendre le hansom comme livre de chevet dans l'avenir, je voudrais lire l'article 7 qui est la politique canadienne de télécommunications, puis le commenter.

La présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes; la politique canadienne de télécommunication vise à:

- a) favoriser le développement ordonné des télécommunications au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;
- b) permettre l'accès dans toutes les régions — rurales et urbaines — du Canada à des services de télécommunications sûrs, abordables et de qualité;
- c) accroître l'efficacité et la compétitivité, sur les plans national et international, des télécommunications canadiennes;
- d) promouvoir l'accès à la propriété des entreprises canadiennes, et à leur contrôle, par des Canadiens;
- e) promouvoir l'utilisation d'installations de transmission canadiennes pour les télécommunications à l'intérieur du Canada et à destination ou en provenance de l'étranger;
- f) favoriser le libre jeu du marché en ce qui concerne la fourniture de services de télécommunications;
- g) stimuler la recherche et le développement au Canada dans le domaine des télécommunications ainsi que l'innovation en ce qui touche la fourniture des services dans ce domaine;
- h) satisfaire les exigences économiques et sociales — notamment quant à la protection de leur vie privée — des usagers des services de télécommunications.

Étant donné les progrès de la technologie, en particulier dans le domaine des transports et des communications, il est essentiel que nous ayons un projet de loi sur les télécommunications qui soit mis à jour et amélioré. Il faut que nous ayons un projet de loi qui tienne compte de ce qui se passe dans le présent, en profitant des erreurs du passé, mais en prévoyant ce qui se produira ou risque de se produire dans l'avenir.